

L'ESSENTIEL DE L'ALLIANCE SAHEL



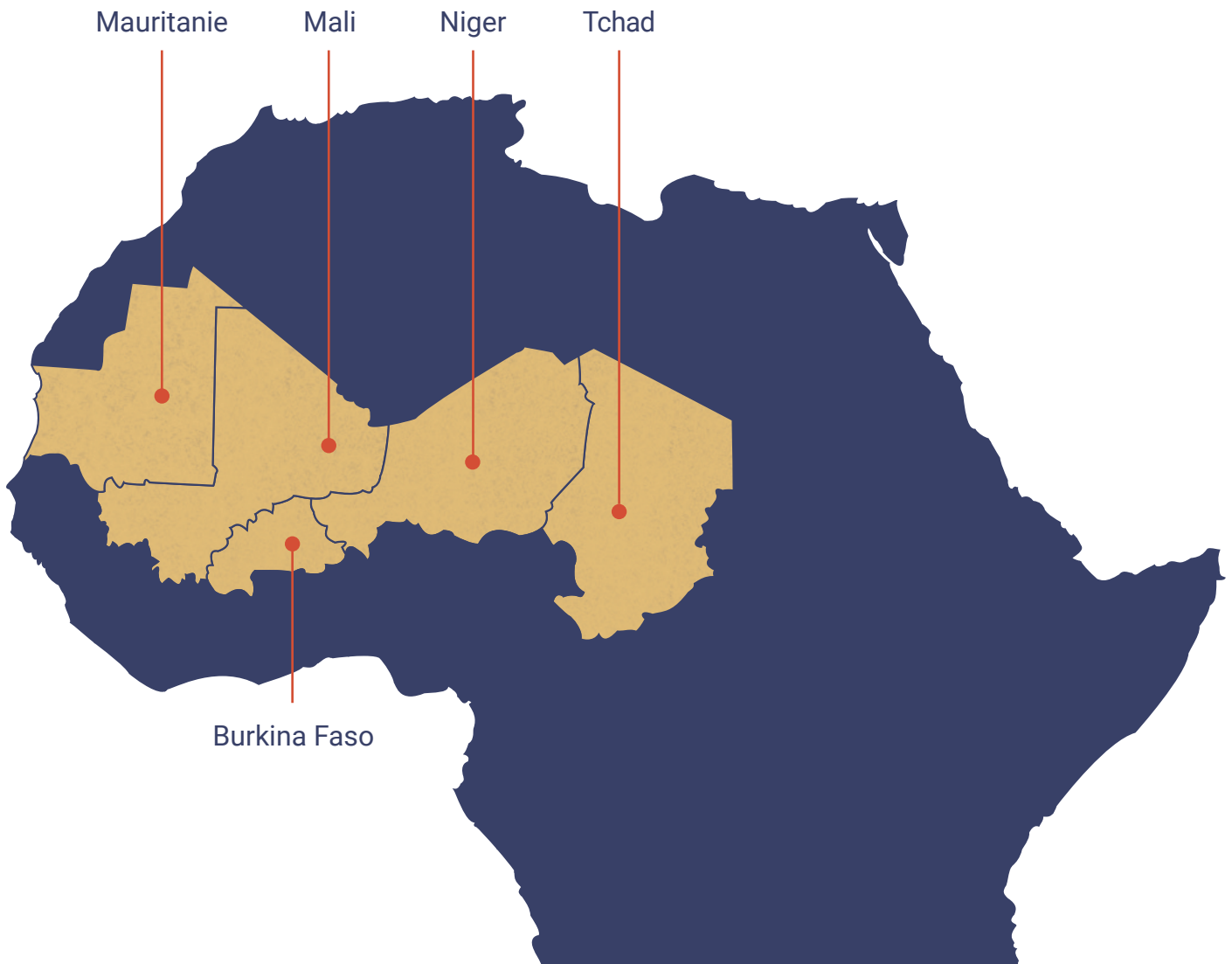
FAQ



ALLIANCE
SAHEL

2023

FAQ: L'essentiel de l'Alliance Sahel



Qu'est-ce que l'Alliance Sahel?



L'Alliance Sahel est une **plateforme de coordination de l'aide au développement au Sahel** qui fédère l'action de 27 partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux (18 membres de plein exercice et 9 membres observateurs).

Lancée en 2017, l'Alliance Sahel réunit aujourd'hui la majeure partie des acteurs institutionnels de la coopération internationale intervenant au Sahel.

Son objectif?

Apporter une réponse davantage coordonnée, conjointe, adaptée et efficace aux enjeux et priorités de développement des pays et des populations du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad).

Les membres de l'Alliance Sahel ont choisi de concentrer leurs efforts dans **5 secteurs prioritaires d'intervention**, en cohérence avec les priorités de développement établies par les pays du Sahel :



Agriculture, développement rural et sécurité alimentaire



Éducation et emploi des jeunes



Gouvernance



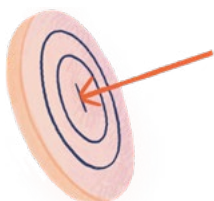
Décentralisation et services de base



Énergie

Un des principaux objectifs de l'Alliance est d'**améliorer et accélérer la mise en œuvre des projets** financés, en particulier dans les zones vulnérables, pour **davantage d'impacts en faveur des populations bénéficiaires**.

Dans cette perspective, les membres développent leurs actions selon **4 principes clés** :



Ciblage des actions
sur 5 secteurs prioritaires et 3 thématiques transversales (Climat, Secteur privé, Genre).



Redevabilité mutuelle
entre partenaires sur des objectifs partagés.



Nouveaux modes d'action
plus innovants et plus flexibles.



Zones fragiles & vulnérables
font l'objet d'un engagement particulier.

Comment fonctionne l'Alliance Sahel?

La gouvernance de l'Alliance Sahel repose sur un dispositif solide, mis en place en 2019, qui se compose des organes suivants :

- ♦ **Assemblée Générale (AG)**
- ♦ **Comité de Pilotage Opérationnel (CPO)**
- ♦ **Unité de Coordination (UCA)**

L'**Assemblée Générale** se tient une fois par an afin de définir et impulser les grandes orientations politiques et stratégiques de l'Alliance. Elle est chargée d'entretenir un dialogue renforcé et de haut niveau avec les autorités du Sahel. La première Assemblée Générale s'est tenue à Nouakchott le 25 février 2020 sous présidence française, la seconde, la troisième et la quatrième respectivement à N'Djamena le 15 février 2021, à Madrid le 4 avril 2022 et en 2023 à Nouakchott, sous présidence espagnole. **Depuis lors la présidence est assurée par Mme Svenja Schulze, ministre fédérale allemande de la Coopération économique et du Développement.**

Le **Comité de Pilotage Opérationnel** fixe les priorités, les activités et l'agenda de l'Alliance au niveau opérationnel. Onze réunions du CPO se sont tenues ces quatre dernières années (2019-2023), présidées pour les 9 premières par l'Allemagne, en la personne du Directeur Afrique du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ), M. Christoph Rauh. Les 10^{ème} et 11^{ème} réunions du CPO se sont tenues sous la présidence de la Banque mondiale, représentée par M. Ousmane Diagana, Vice-Président pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

L'**Unité de Coordination** de l'Alliance est installée à Bruxelles depuis avril 2019. Dirigée depuis 2022 par M. Emmanuel Debroise, elle est chargée d'assurer le secrétariat général de l'Alliance et de coordonner l'action de ses membres pour mettre en œuvre les décisions de l'AG et du CPO.

Pour faire vivre l'Alliance **sur le terrain**, un réseau de **porte-paroles** a été mis en place dans chacun des pays. Ils représentent l'Alliance Sahel en interne (vis-à-vis des membres présents localement) et en externe (vis-à-vis des autorités, des partenaires et des tiers). Ils ont pour mission de faciliter la communication, la coordination et la mise en œuvre des décisions de l'Alliance sur le terrain. Pour compléter et appuyer ce mécanisme, des **experts de liaison de l'UCA** sont déployés dans chacun des pays.





Qu'est-ce que l'Approche territoriale intégrée (ATI) ?

Les engagements pris lors de la première Assemblée Générale de l'Alliance Sahel en 2020 à Nouakchott ont confirmé la **nécessité d'une meilleure coordination, cohérence et efficacité des actions** des membres dans les **zones vulnérables**.

L'objectif est d'articuler une **réponse coordonnée des différents acteurs intervenant dans ces zones**, portée par les autorités et adaptée aux besoins des populations et aux stratégies locales, régionales et/ou nationales.

La décision a été prise de promouvoir dans les zones fragiles l'**Approche territoriale intégrée (ATI)**, une approche multisectorielle et multi-acteurs, différenciée selon les territoires et leurs caractéristiques. Elle vise à promouvoir un développement local et décentralisé, basée sur des analyses communes.

La mise en œuvre de l'ATI se structure autour de **5 étapes** principales :

- ◊ L'identification des zones prioritaires ;
- ◊ La réalisation de diagnostics communs par zone, pour comprendre les enjeux, identifier les déterminants des vulnérabilités et définir une réponse adaptée ;
- ◊ Un dialogue renforcé avec les autorités locales, nationales et régionales ;
- ◊ La coordination des activités de développement au sein de chaque zone, à travers la définition d'une stratégie opérationnelle cohérente et une planification des activités avec l'ensemble des acteurs présents ;
- ◊ La mise en place d'un cadre de suivi des résultats renforcé.

Comment sont définies les zones prioritaires ?

La définition des zones dites « prioritaires » s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche territoriale intégrée (ATI).

Les membres de l'Alliance Sahel ont décidé de concentrer leurs efforts de coordination dans 1 à 3 zones par pays sur base des 28 zones d'intervention prioritaires identifiées (en référence au Cadre d'actions prioritaires intégré arrêté par les institutions régionales de la région). Les espaces choisis en accord avec les membres de l'Alliance Sahel et avec les autorités des pays concernés traduisent une attention portée à la fois sur les zones en conflit et les zones de prévention.

Si cette approche vise à renforcer les efforts dans les zones prioritaires, elle ne doit pas être perçue comme se faisant au détriment des interventions dans les autres zones/régions.

Qu'est-ce que le cadre de résultats de l'Alliance Sahel et comment est-il suivi ?

En vue de renforcer leur coordination, les membres de l'Alliance ont défini des objectifs communs par secteur d'intervention, ainsi que des indicateurs pour mesurer l'atteinte de ces objectifs.

Ce cadre de résultats, validés avec les partenaires, comprend 32 indicateurs nationaux et 18 indicateurs projets. L'Unité de Coordination de l'Alliance Sahel (UCA) est en charge de la mise à jour annuelle des indicateurs nationaux sur la base de données disponibles publiquement avec l'appui des différents groupes sectoriels.

Les indicateurs projets nécessitent un travail spécifique de collecte et d'agrégation de données des projets labélisés Alliance Sahel.

Ce travail a été effectué par l'UCA en 2020 et a permis la production du Rapport de résultats des 3 ans de l'Alliance Sahel.

Le rapport de résultats à 5 ans de l'Alliance a été réalisé fin 2023.





Qu'est-ce que le portefeuille de projets labélisés « Alliance Sahel » ?

Afin d'assurer une coordination effective des membres dans les différents secteurs d'activité et dans un esprit de redevabilité mutuelle, le partage de données et d'informations est essentiel. L'Alliance Sahel a donc mis en place une base de données répertoriant les projets mis en œuvre par les membres dans les secteurs prioritaires et thématiques transversales retenus. Cette base de données constitue le portefeuille de projets labélisés Alliance Sahel. Elle ne concerne que les membres de plein exercice.

Chaque membre inclut dans ce portefeuille les projets répondant aux critères suivants :

- ◇ Projets mis en œuvre dans au moins un des pays du Sahel ;
- ◇ Projets relevant d'un des secteurs prioritaires et/ou transversaux de l'Alliance.

La base de données du portefeuille des projets est mise à jour une fois par an et permet de produire le rapport annuel sur le portefeuille de projets labélisés Alliance Sahel.

La Facilité G5 Sahel

facilite-g5sahel.org

Fin octobre 2021, le G5 Sahel et l'Alliance Sahel ont lancé la « Facilité G5 Sahel », un mécanisme de financement destiné à soutenir de manière flexible des programmes en réponse à la crise au Sahel. La Facilité G5 Sahel a été fondée dans le cadre de l'Alliance Sahel sous la forme juridique d'une fondation à but non-lucratif. Elle a été créée par la Banque de Développement allemande (KfW), sous mandat du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et en coopération avec le G5 Sahel. L'objectif est de financer des projets en soutien aux communautés dans les zones périphériques et défavorisées des pays du G5 Sahel.

Il s'agit de les aider à mettre en valeur le potentiel de la région pour créer des opportunités économiques et sociales, la paix et la prospérité. Une attention particulière est portée aux zones prioritaires de l'Approche territoriale intégrée. Les partenaires de mise en œuvre de programmes sont des ONG choisies par un processus de sélection ouvert et transparent, qui collaborent étroitement avec les communautés locales. La Fondation G5 Sahel a bénéficié d'un financement initial de 50 millions d'euros du gouvernement allemand, ainsi que d'une contribution financière française de 5 millions d'euros.

Comment suivre l'actualité de l'Alliance Sahel ?

Site Internet

www.alliance-sahel.org

Le site de l'Alliance Sahel est mis à jour chaque semaine avec des comptes-rendus des événements, des retours sur les avancées en termes de coordination, des interviews et articles thématiques en lien avec les priorités de l'Alliance. Le site Internet permet également de naviguer sur la carte interactive des projets et de retrouver les textes fondateurs, rapports et déclarations de l'Alliance Sahel.

Newsletter

[www.alliance-sahel.org/
contact/#newsletter](http://www.alliance-sahel.org/contact/#newsletter)

Chaque mois, l'Alliance Sahel envoie une info-lettre par e-mail pour tenir au courant de son actualité et partager des ressources utiles aux acteurs concernés par l'aide au développement au Sahel.

Médias sociaux

  
[@alliancesahel](https://twitter.com/alliancesahel)

Sur Twitter et Facebook, l'Alliance Sahel partage au quotidien les nouvelles institutionnelles et met en lumière les efforts déployés par ses membres sur le terrain.

Contact

À Bruxelles vous pouvez contacter l'équipe de l'unité de coordination de l'Alliance Sahel (UCA) à travers la chargée de communication et de plaidoyer : aude.rossignol@giz.de

Dans chacun des pays du G5 Sahel, vous pouvez vous adresser aux experts de liaison de l'UCA :

Burkina Faso



M. Armel Hien
+226 62 41 74 64
armel.hien@giz.de

Niger



M. Maman Sani Ousseini Amadou
+227 94 57 39 81
sani.ousseini@giz.de

Mali



Mme Sadjo Coulibaly
+223 92 04 55 40
sadjo.coulibaly@giz.de

Tchad



Ad-intérim
Mme Dominique Anouilh
(Coordinatrice terrain)
dominique.anouilh@giz.de

Mauritanie



M. Mohamed Djigo
mohamed.djigo@giz.de



Membres de l'Alliance Sahel

Membres de plein exercice :

Allemagne, France, Union européenne, Banque mondiale, Banque africaine de développement, ONU, Italie, Espagne, Pays-Bas, Luxembourg, Danemark, Royaume-Uni, Banque européenne d'investissement (BEI), Norvège, Suède, Canada, Etats-Unis, Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

Membres observateurs :

Japon, Belgique, Suisse, Finlande, Société financière internationale (SFI), Fondation Gates, Tony Blair Institute, Irlande, Organisation internationale de la francophonie (OIF).

Cette publication a été produite avec le soutien financier
de l'Allemagne, de l'Italie et du Canada.

Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Alliance Sahel.
Imprimé sur papier recyclé.
Graphisme et mise en page par Switch asbl.

Crédit photos :

couvertures, p3, 4 et 8 : © Alliance Sahel/Aude Rossignol
p5 et 7 : © Dorte Verner